

Résolution 986

Tunisie : disons STOP au retour vers la dictature

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’engagement de longue date du parlement genevois et de nombre de ses membres en faveur des libertés publiques, des droits démocratiques, comme des droits économiques et sociaux du peuple tunisien, ainsi que de l’immense espoir suscité par la révolution tunisienne qui a renversé la dictature de Ben Ali en janvier 2011 ;
- que ce 8 février 2022 le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme comme *Amnesty International* condamnaient vigoureusement la décision prise par le président tunisien Kaïs Saïed de dissoudre le Conseil supérieur de la magistrature de son pays¹ ;
- que cette nouvelle décision, autoritaire et contraire au droit, s’inscrit dans une série d’événements inquiétants pour la démocratie en Tunisie. Le 25 juillet 2021, le président Saïed a en effet décidé de suspendre le parlement et d’assumer toutes les fonctions exécutives. Depuis lors, les tentatives d’étouffer la dissidence se sont multipliées, notamment par le harcèlement juridique des acteurs de la société civile ;
- que la suspension du parlement se poursuit depuis. Or l’art. 80 de la Constitution tunisienne prévoit que, si le président assume des pouvoirs d’urgence en situation exceptionnelle, le parlement « est considéré, durant cette période, en état de réunion permanente ». Il n’en a rien été... Aujourd’hui le président subordonne la constitution à ses propres décisions arbitraires ;
- que, par la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature évoqué ci-dessus et la mise en place d’un conseil provisoire ad hoc, le président a fait un pas de plus dans la consécration de l’autoritarisme, il a violé la séparation des pouvoirs, en visant à renforcer son contrôle de l’Etat, de la société et à confisquer les libertés ;
- que les institutions issues de la Révolution tunisienne de 2011 sont évidemment perfectibles comme en atteste, par exemple, le communiqué

¹ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=28092&LangID=F>
<https://www.amnesty.fr/presse/tunisie-les-mesures-prises-par-le-president-pour-fe>

du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) du 18 juin 2021 *Tunisie : un expert de l'ONU loue les progrès démocratiques depuis la Révolution, affirme qu'il faut faire plus pour les personnes LGBT*², mais qu'aujourd'hui le président engage le pays dans une régression qui risque de mener à un retour aux années noires de la dictature ;

- que les aspirations des Tunisiens et des Tunisiennes à de réelles avancées vers plus de droits et de justice sociale et économique, comme leur volonté d'en finir avec la persistance du chômage, avec le manque d'avenir pour les jeunes, avec le mal-développement, avec les conséquences dramatiques du COVID-19... n'appellent pas comme réponse les violences policières et la suspension des libertés – au contraire,

invite le Conseil d'Etat à déclarer

- **sa solidarité** avec tous ceux et toutes celles qui luttent en Tunisie, aujourd'hui comme hier, pour le rétablissement et le renforcement d'institutions réellement démocratiques, respectueuses de l'ensemble des droits humains des femmes et des hommes de ce pays ;
- **condamner** les violations crasses de l'ordre constitutionnel et de l'Etat de droit par le pouvoir autoritaire du président actuel, auteur d'un véritable coup d'Etat rampant ;
- **réprouver** la répression et les brutalités dont sont victimes aujourd'hui de nombreux opposants et opposantes, à l'exemple de l'ancien président Marzouki, condamné à 4 ans de prison pour « atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat » ;
- **appeler** au respect en Tunisie de la liberté de la presse et des médias, comme de la liberté d'expression en ligne, y compris pour les blogueurs, et hors ligne ainsi que la liberté de réunion ;
- **souligner** la nécessité d'un large dialogue social avec la participation d'organisations de la société civile – pour surmonter la crise politique et constitutionnelle ; en relevant à ce titre le rôle incontournable de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) ;

² www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27175&LangID=F

- protester contre les développements confirmant les craintes ayant suscité cette résolution. En effet, dans la nuit du 30 au 31 mars, le président Saïed a décidé de dissoudre le parlement tunisien et a ordonné des poursuites contre des membres de ce dernier. De plus, il s'est arrogé arbitrairement le droit de nommer les membres de l'Autorité électorale et a refusé la présence d'observateurs internationaux lors des élections qu'il entend organiser ;
- et relayer la préoccupation manifestée par cette résolution en direction des médias, de l'opinion publique internationale et des autorités fédérales pour qu'elles interviennent dans le même sens.